



**UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE**

La structure budgétaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

SOMMAIRE

Avant-propos

- 1. Rappel des notions essentielles**
- 2. Nomenclatures budgétaires de l'établissement principal**
- 3. Nomenclature budgétaire des Sociétés à Comptabilité Distincte (SAIC, Fondation et CFA)**

Avant-propos

L'architecture soumise a été construite en tenant compte de trois paramètres :

- Les **contraintes réglementaires imposées** par le décret GBCP;
- Les **préconisations** formulées par l'**IGAENR**;
- **Les choix de l'établissement fondés notamment sur les principales orientations politiques** et les principales caractéristiques budgétaires et comptables de notre université.

Une analyse a été réalisée **en collaboration** avec les composantes, Directions et Services.

Des réunions de travail ont été effectuées avec un maximum d'entre eux, afin d'obtenir leur adhésion à la nouvelle structure budgétaire.

Rappel : La structure budgétaire est en lien avec l'organisation de l'Université. Cependant, celle-ci n'est pas déterminante pour l'autre. Ce sont deux éléments différents.

Par ailleurs, des changements pourront être réalisés par la suite. Elle n'est pas figée. Il convient tout de même d'être vigilants sur la nature des changements en raison du caractère pluriannuel du décret GBCP.

Avant-propos

Structure budgétaire des Directions/Services, des composantes dérogatoires et de droit commun :

- analyse de la réglementation applicable
- analyse des statuts
- prise en compte de l'organigramme hiérarchique et fonctionnel
- prise en compte de l'organisation actuelle et à venir
- **Homogénéisation** de la structure budgétaire des composantes de formations

SAIC, CFA et Fondation :

- analyse réglementaire
- analyse des statuts
- prise en compte de l'organisation actuelle et à venir

Cette analyse nous permet de vous proposer une structure budgétaire.

1. Rappel des notions essentielles

1. Rappels des notions essentielles

Les différents centres financiers

Les centres financiers définissent l'organisation budgétaire de l'université. Il correspondent à l'un des 5 axes budgétaires de la gestion en GBCP (Comptes budgétaires / domaines fonctionnels / fonds / programme de financement). Ils recouvrent les CRB et les SO.

Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB)

Le CRB représente le **niveau le plus élevé** dans l'organisation budgétaire et correspond aux ordonnateurs (principaux, secondaires et délégués). Le CRB reçoit des objectifs, des moyens en adéquation avec ses objectifs et a en charge la répartition d'une enveloppe de moyens au terme du dialogue de gestion.

Service Opérationnel (SO)

Le SO représente le **niveau de détail** sur lequel porte la programmation et au sein duquel se réalise l'exécution des dépenses et des recettes. Il consomme les crédits qui lui sont alloués et fournit à son CRB les informations sur son programme d'activités.

1. Rappels des notions essentielles

Programme financier et EOTP

Programme financier

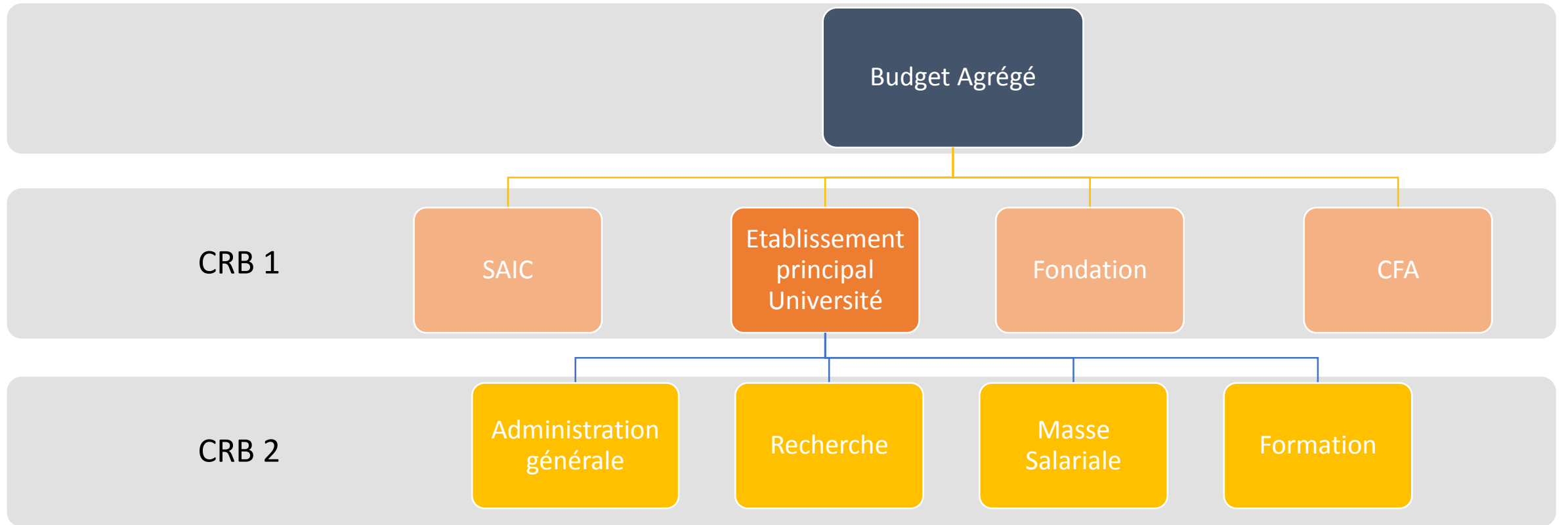
Correspond à un ensemble de dépenses et de recettes, à la fois en prévision et en exécution recouvrant un ou plusieurs EOTP. Le programme de financement constitue l'enveloppe budgétaire dans laquelle sont prévus les contrats et les conventions. Désormais, à l'URCA, les projets de recherche comme les opérations d'investissement d'envergure (travaux) seront gérés à travers des OTP et EOTP.

Élément d'Organigramme Technique de Projet (EOTP)

Un EOTP permet le suivi d'opérations d'investissement d'une part et des conventions de recherche d'autre part. Plusieurs EOTP peuvent être rattaché à un OTP, qui permet une programmation et un suivi budgétaire d'une opération ou de contrats de recherche. *Exemples : contrat quinquéнал, CPER...*

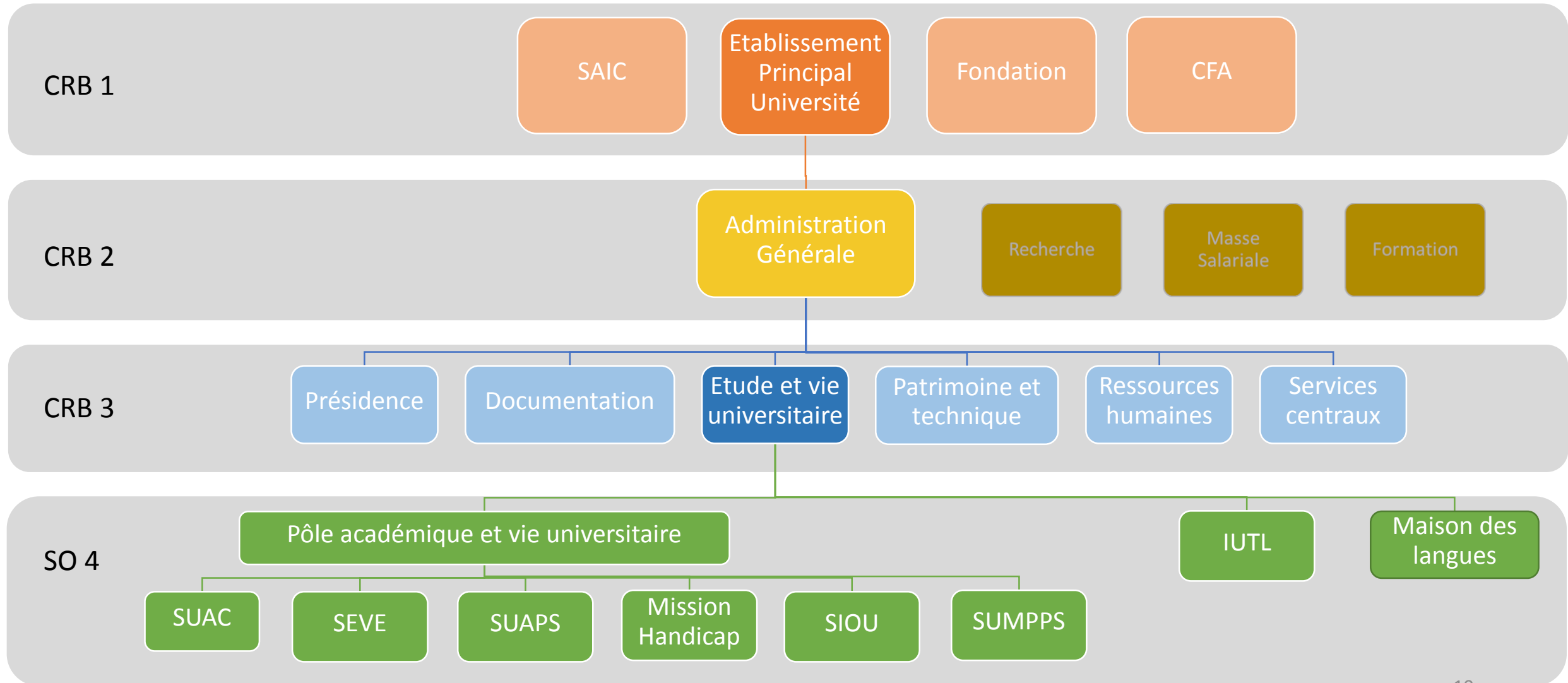
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal



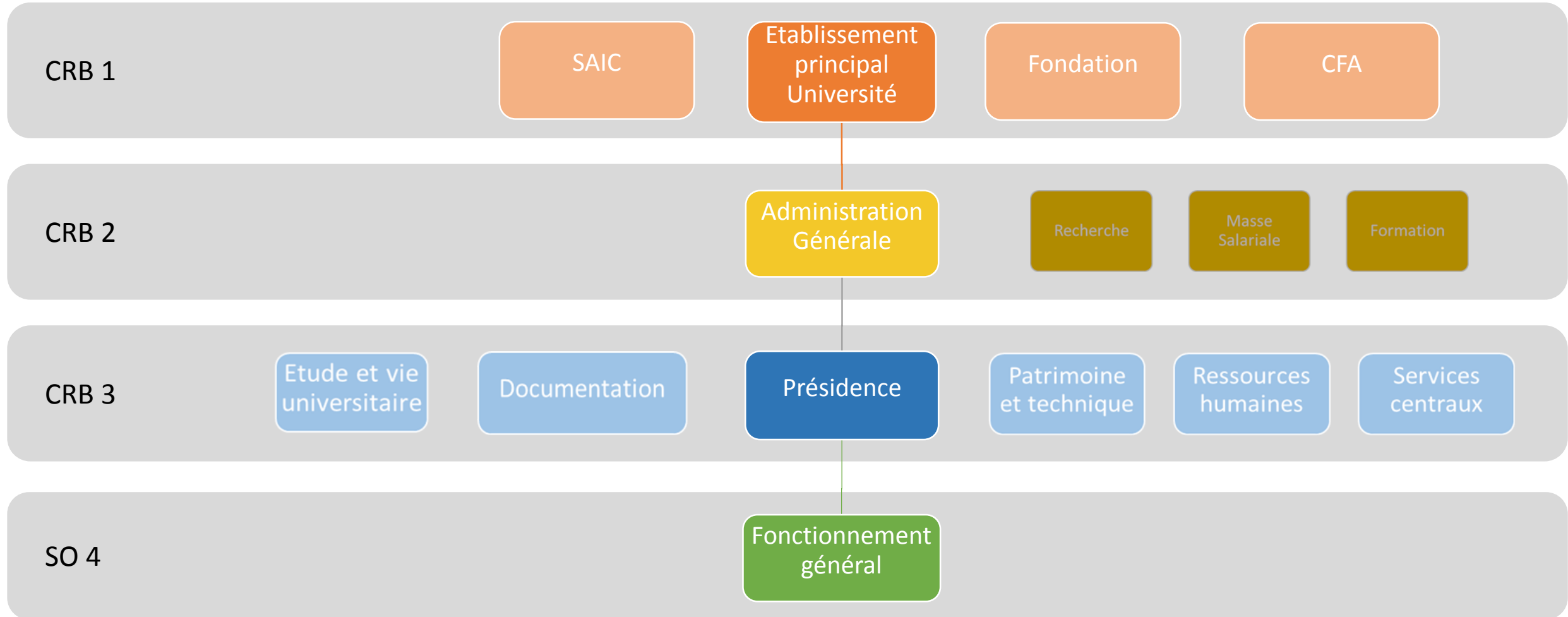
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur le pilotage et la vie étudiante



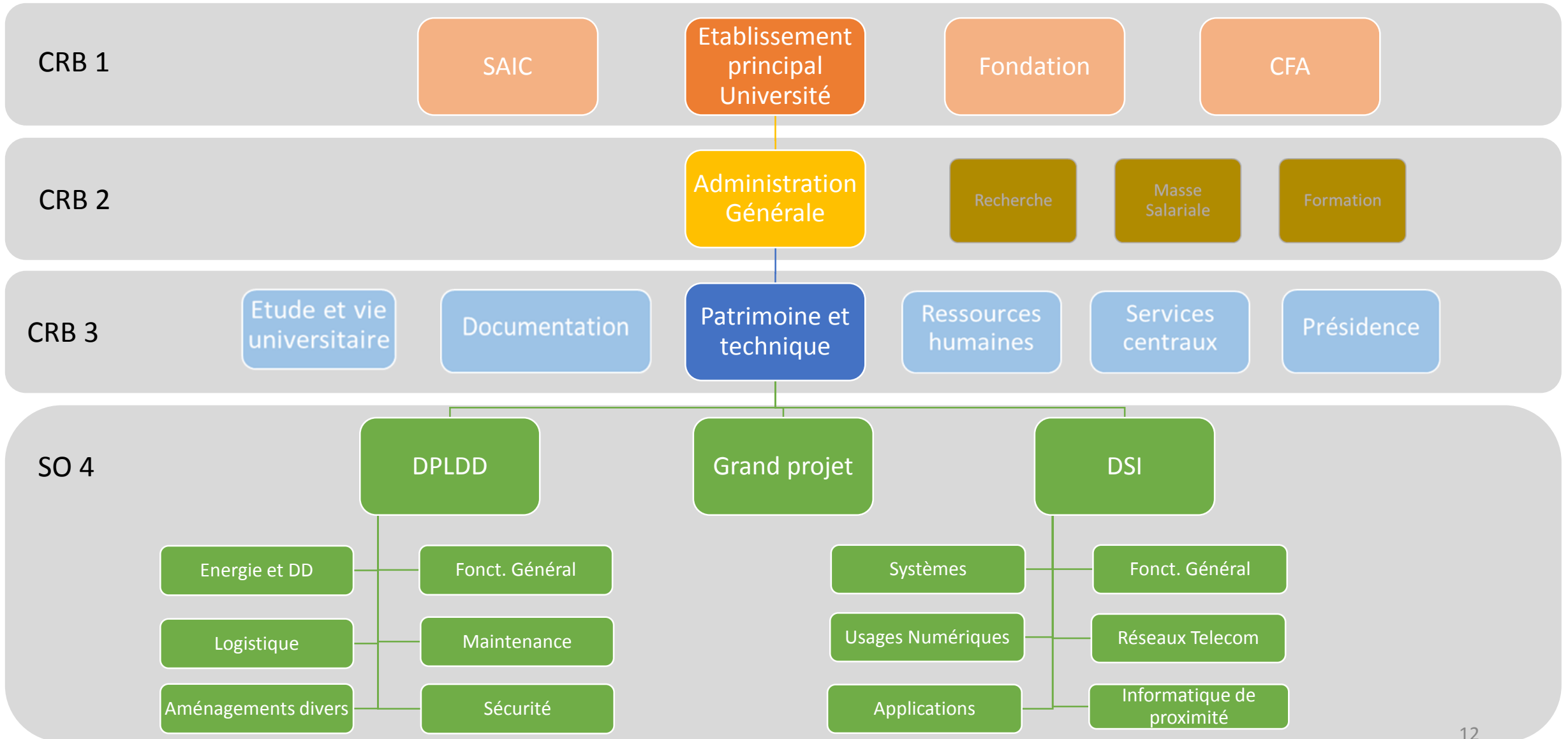
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur la présidence



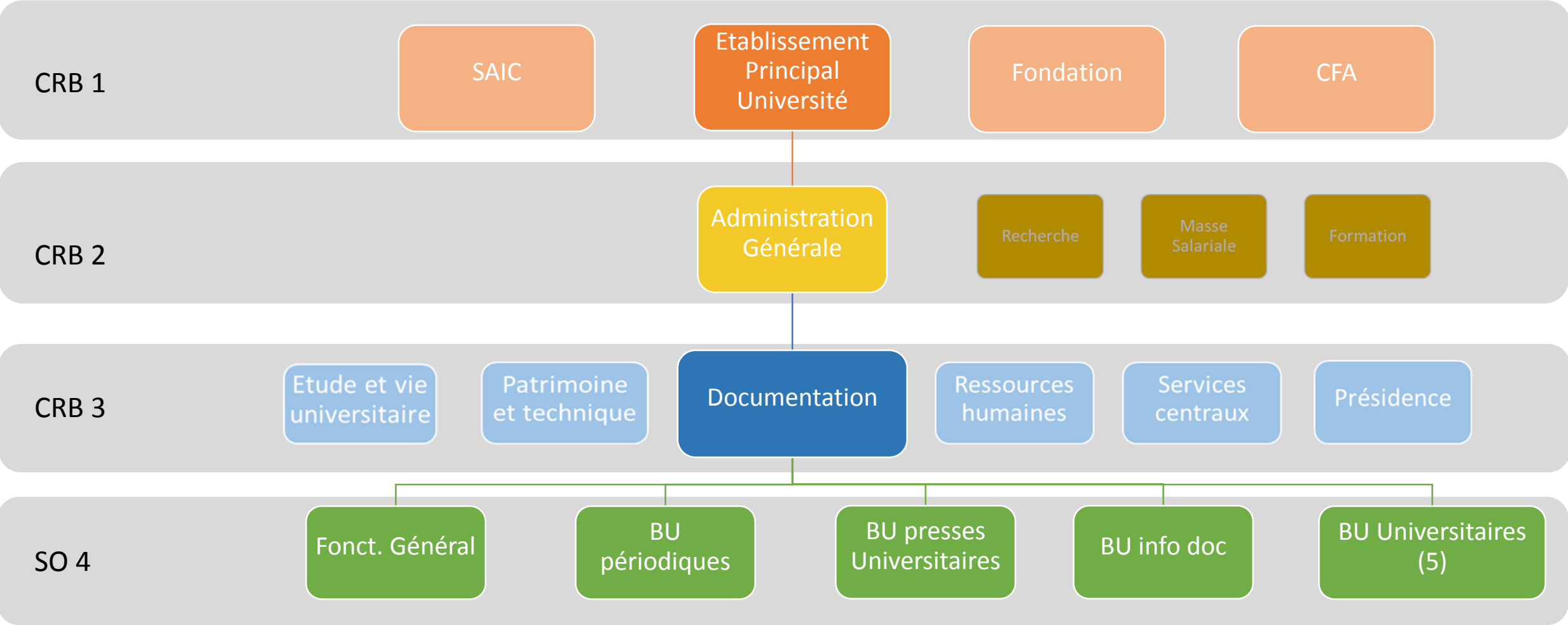
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur le patrimoine et technique



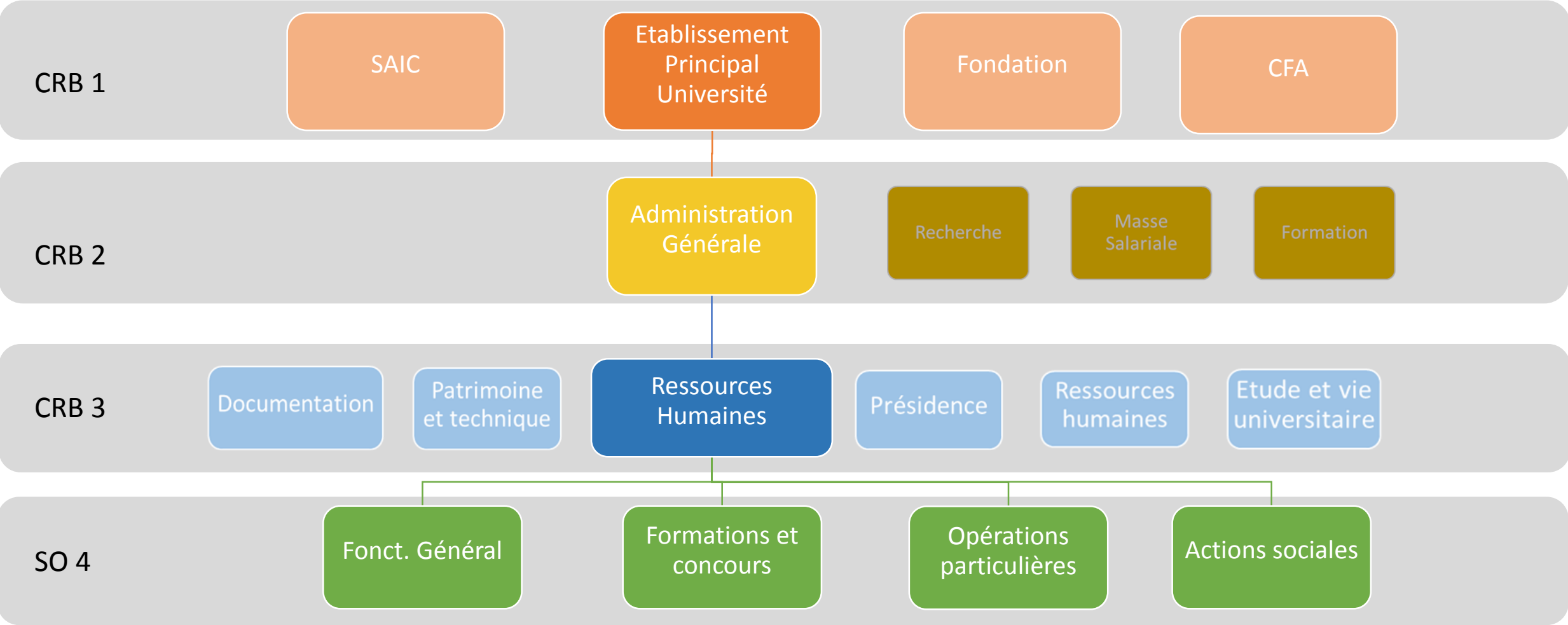
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur la documentation



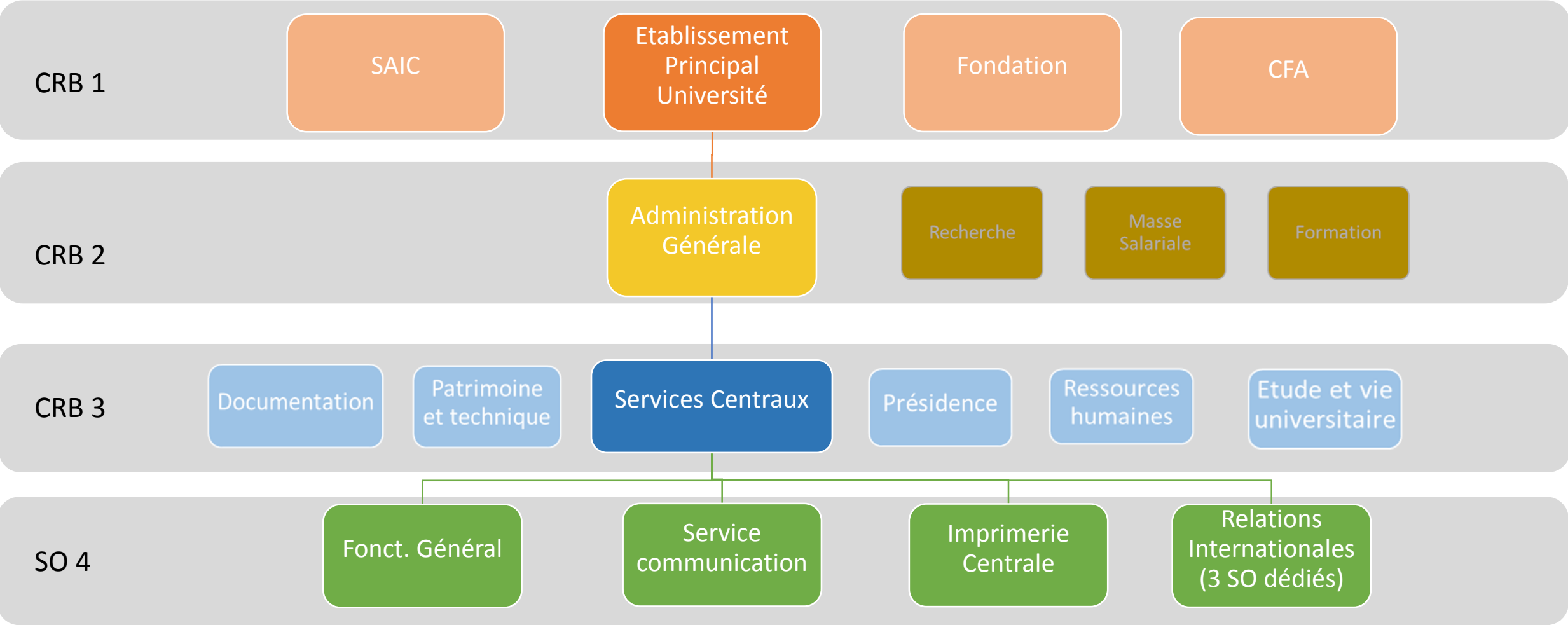
2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur les ressources humaines



2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

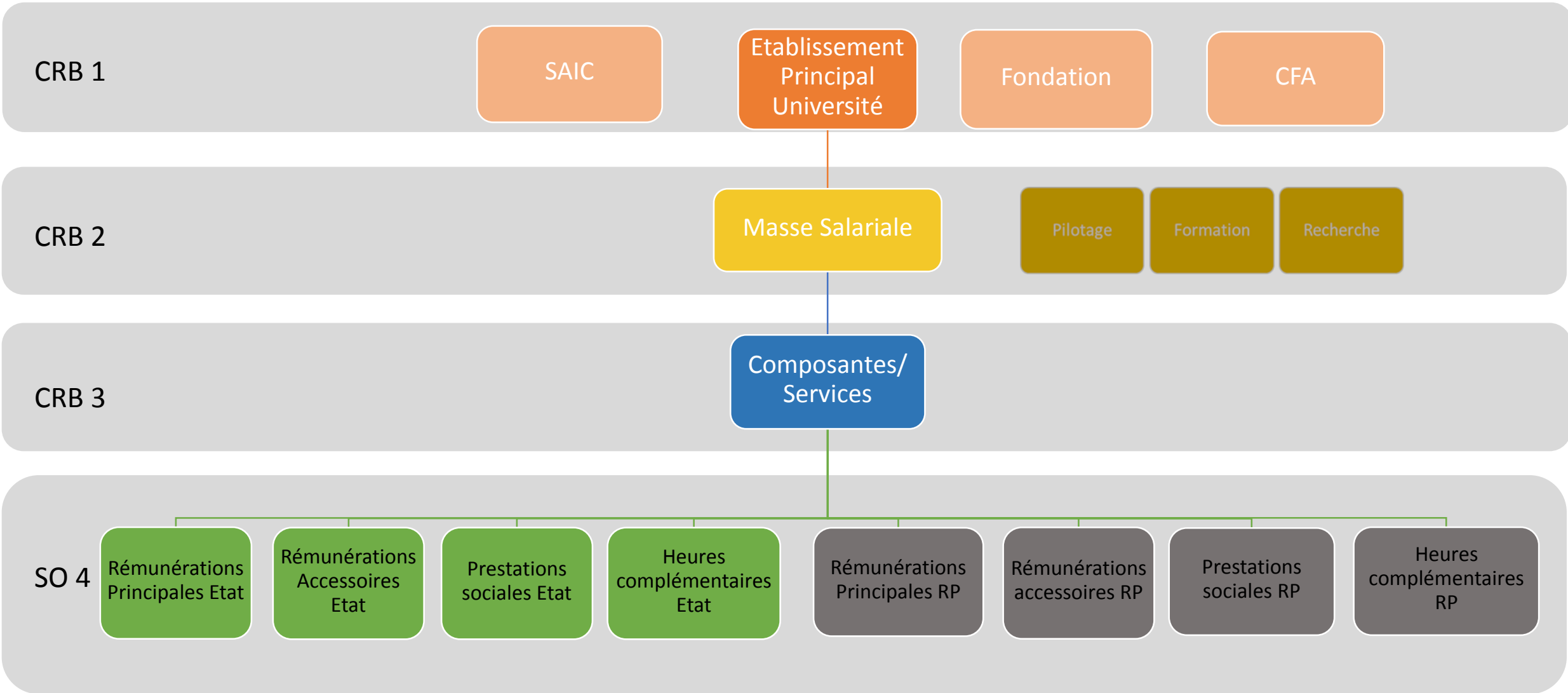
Focus sur les services centraux



2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

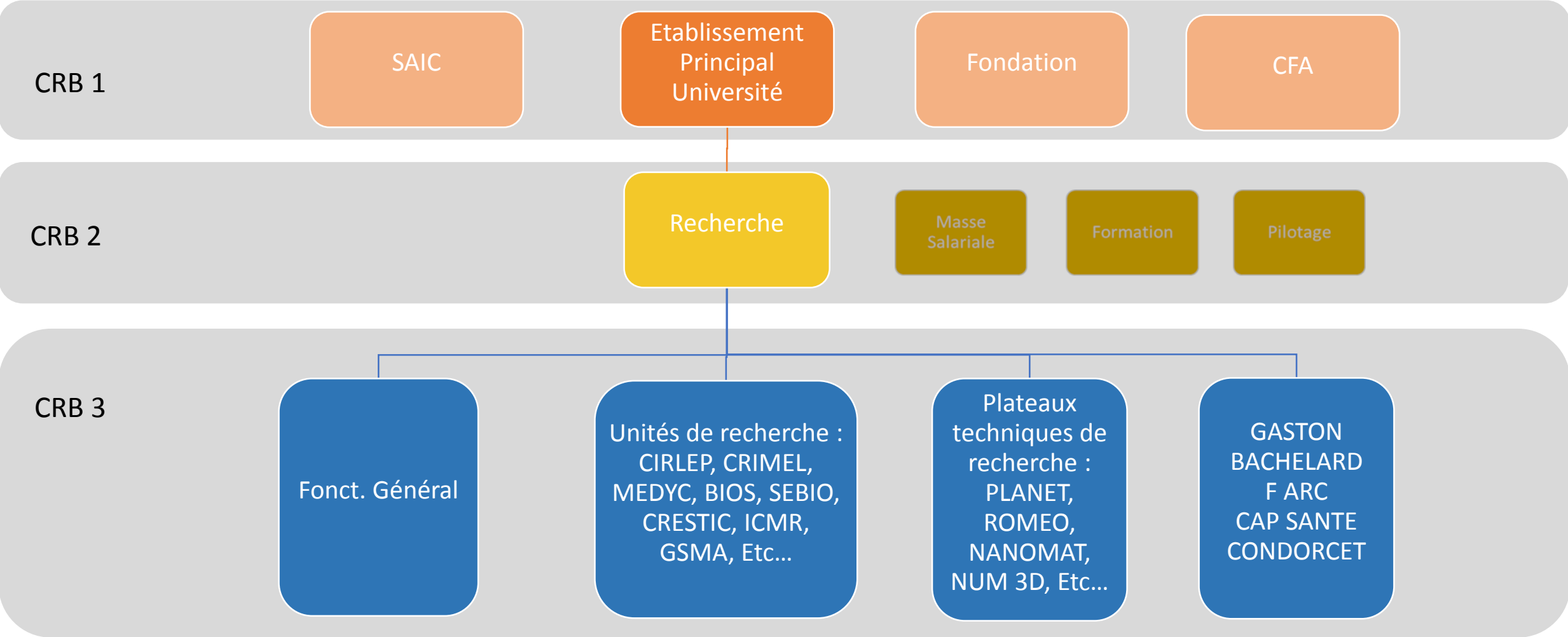
Focus sur la masse salariale

E = Etat
RP =
Ressources
Propres



2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

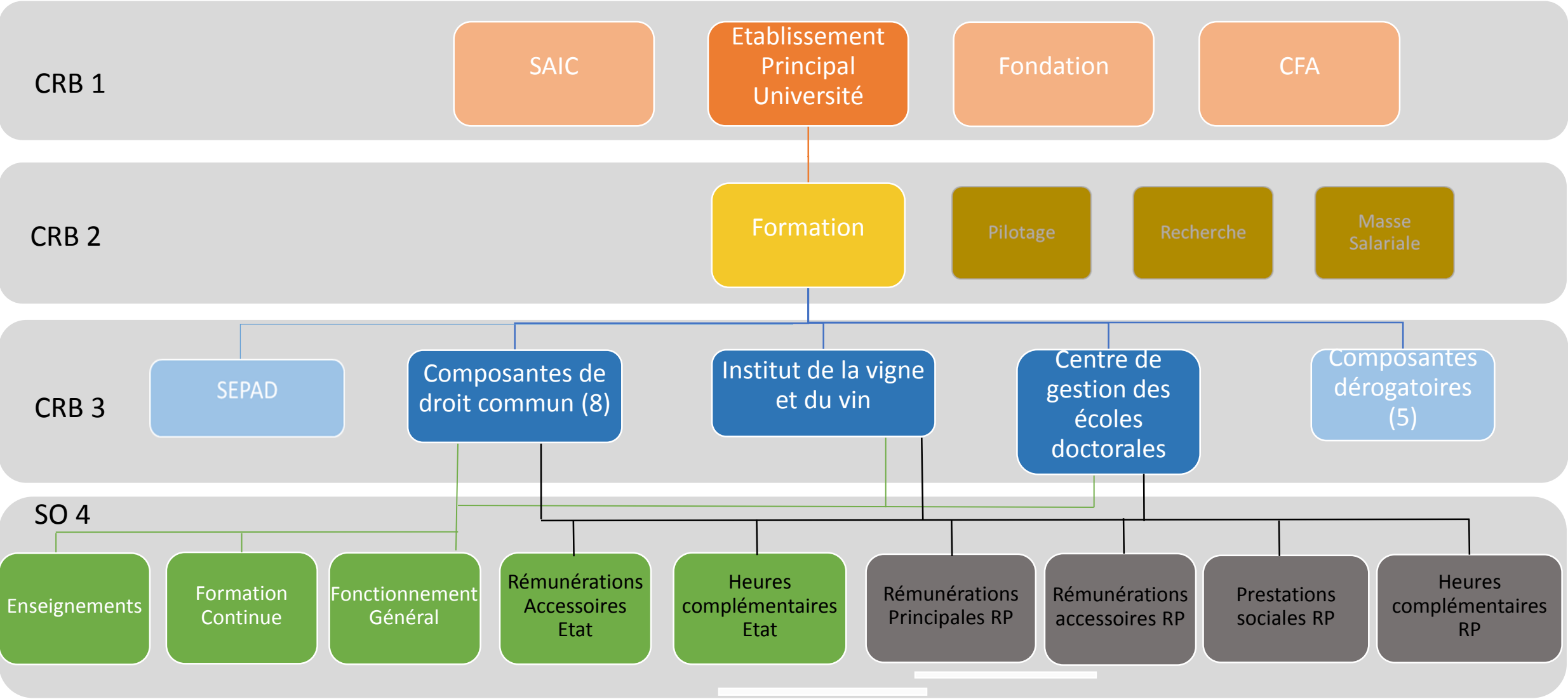
Focus sur la recherche



E = Etat
RP = Ressources
Propres

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur la formation



2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

Focus sur les composantes dérogatoires

FC = Formation Continue
E = Etat
RP = Ressources Propres

CRB 3

ESPE

ESIREIMS

IUT REIMS

IUT TROYES

IFTS

Fonct Général Enseignements par site (5) Bibliothèque

FC

Rémunérations accessoires E

Heures complémentaires

E

Rémunérations Principales RP

Prestations RP

Rémunérations accessoires RP

Heures complémentaires

RP

Fonct Général Enseignements Bibliothèque

FC

Rémunérations accessoires E

Heures complémentaires

E

Rémunérations Principales RP

Prestations RP

Rémunérations accessoires RP

Heures complémentaires

RP

Fonct Général Enseignements Bibliothèque

FC

Rémunérations accessoires E

Heures complémentaires

E

Rémunérations Principales RP

Prestations RP

Rémunérations accessoires RP

Heures complémentaires

RP

Fonct Général Enseignements Bibliothèque

FC

Rémunérations accessoires E

Heures complémentaires

E

Rémunérations Principales RP

Prestations RP

Rémunérations accessoires RP

Heures complémentaires

RP

Fonct Général Enseignements Bibliothèque

FC

Rémunérations accessoires E

Heures complémentaires

E

Rémunérations Principales RP

Prestations RP

Rémunérations accessoires RP

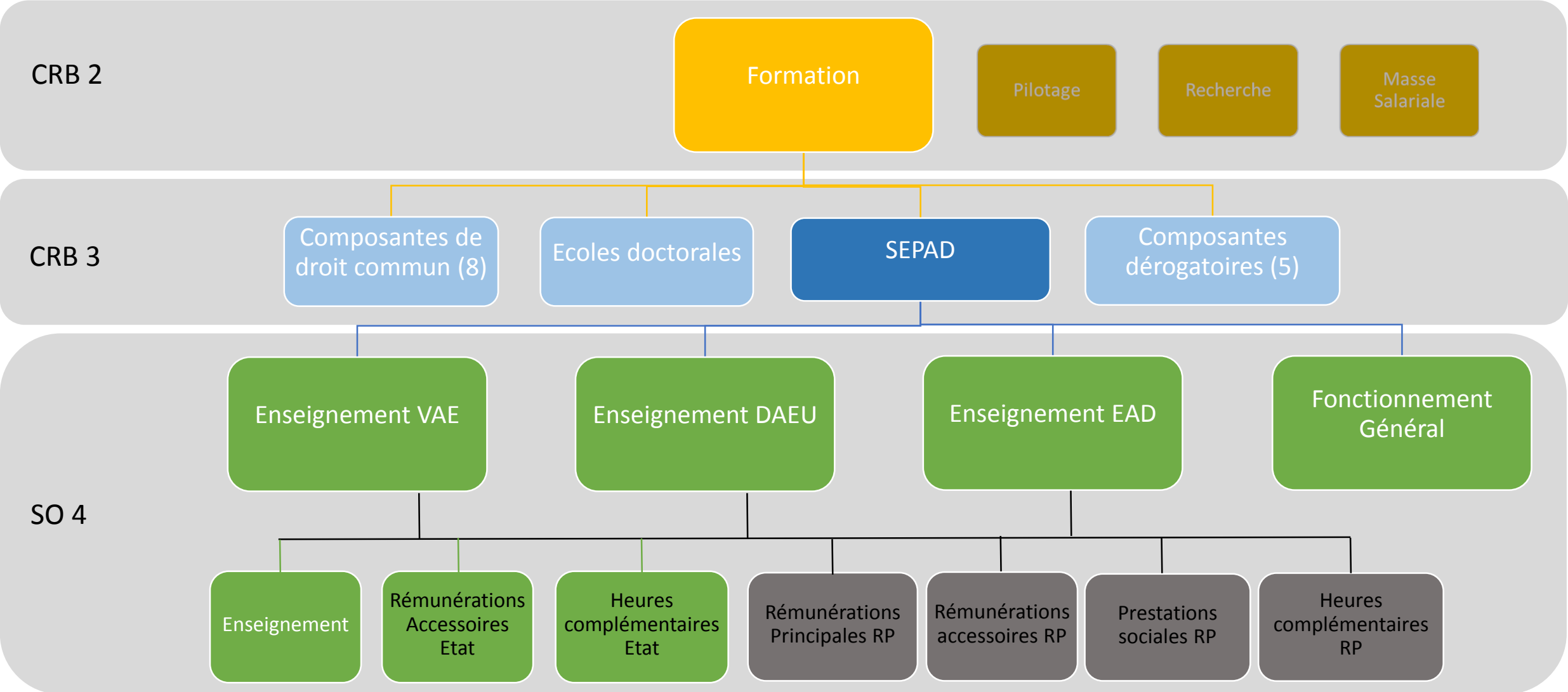
Heures complémentaires

RP

SO 4

2. Nomenclature budgétaire de l'établissement principal

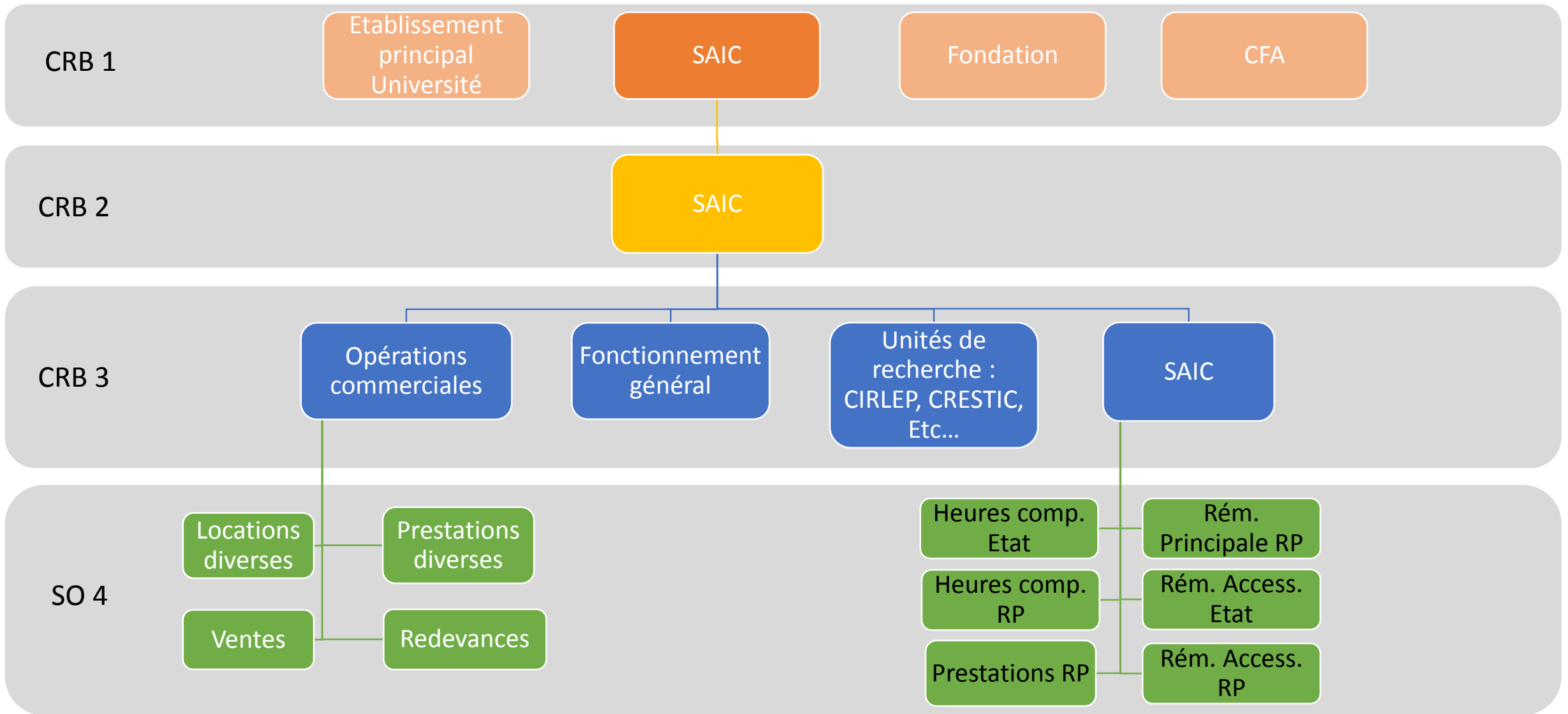
Focus sur le SEPAD



3. Nomenclature budgétaire des Sociétés à Comptabilité Distincte (SAIC, CFA, Fondation)

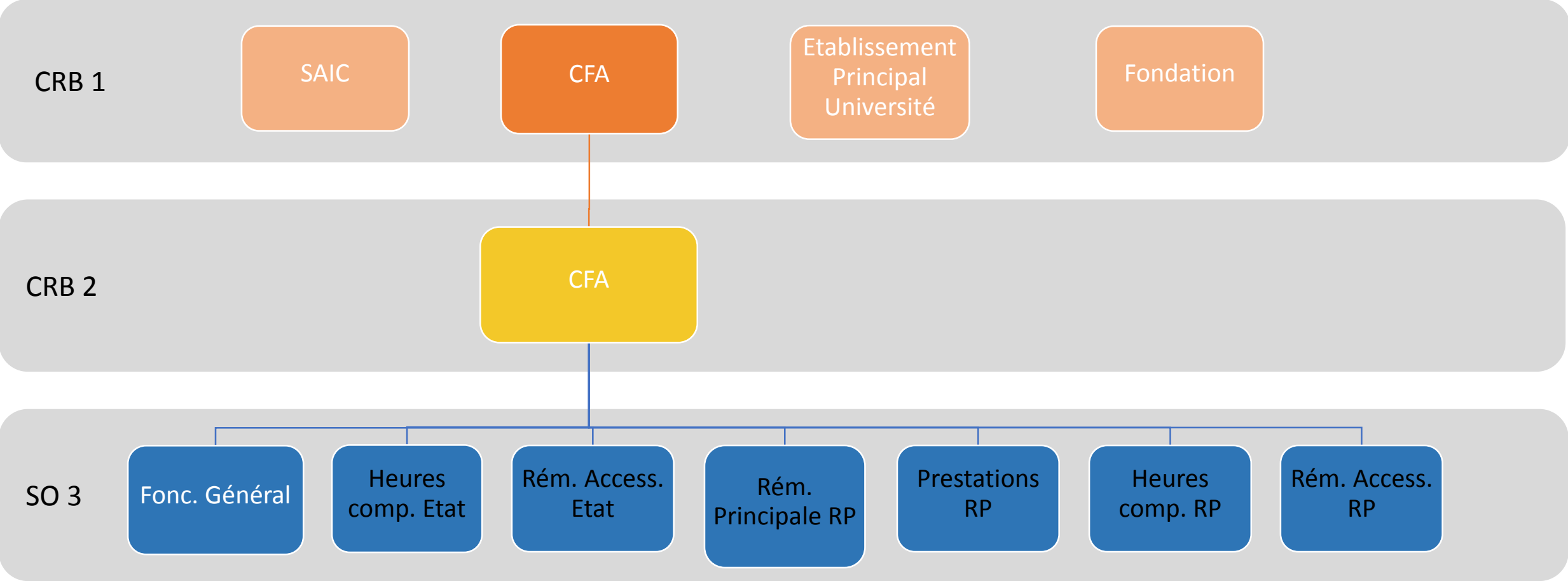
2. Nomenclature budgétaire des SACD

Focus sur le SAIC



2. Nomenclature budgétaire des SACD

Focus sur le CFA



2. Nomenclature budgétaire des SACD

Focus sur la Fondation

